

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ECOLE

REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales)

Le Conseil municipal de la commune se réunira en séance ordinaire

MERCREDI 4 JUILLET 2018
à 20 HEURES
Salle du Conseil municipal en Mairie

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 avril 2018.

- 1 Modification du tableau des effectifs.
- 2 Délégation de service public par voie de régie intéressée pour la gestion et l'exploitation du centre aquatique municipal – Rapport d'activité 2017.
- 3 Approbation du choix du concessionnaire de service public de gestion et d'exploitation du centre aquatique municipal sous la forme d'un contrat d'affermage et autorisation de signer le contrat correspondant.
- 4 Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) – Approbation du rapport d'évaluation de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) transférées par les communes à Versailles Grand Parc au 1er janvier 2018.
- 5 Accord pour la mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique sur le territoire de la commune de Saint-Cyr-l'École.
- 6 Acceptation de l'offre d'acquisition de la parcelle cadastrée en section AA n° 73 formulée par la société LIDL.
- 7 Choix du mode de gestion de la crèche de la ZAC Charles Renard.
- 8 Attribution de la subvention annuelle 2018 à l'association locale « Chorenergie ».
- 9 Avenant n° 2 à la convention relative à la mise en place du Projet Educatif Territorial (PEDT).

Pour information :

Liste des décisions du Maire prises en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal du 22 avril 2014. Application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Saint-Cyr-l'École, le 28 juin 2018



Le Maire,

Bernard DEBAIN